

Rapport Badinter : l'UNSA perplexe

L'UNSA a pris connaissance du rapport du Comité Badinter tentant de définir les principes essentiels du Code du travail.

Le Comité s'est fixé un objectif de concision difficilement compatible avec la complexité des situations et relations de travail au XXIème siècle. Ce délicat exercice de style ouvrira donc obligatoirement la voie à critique.

L'UNSA pourrait ainsi, à bon droit, faire remarquer que des notions aussi essentielles que la paternité, l'adoption et l'éducation des enfants n'y figurent pas, tout comme la représentativité patronale ou encore l'outil des règlements intérieurs d'entreprise.

L'UNSA constate également que l'écriture à droit constant n'est pas totalement respectée. L'article 6 met ainsi en exergue, parmi les convictions que le salarié peut manifester dans l'entreprise, les convictions religieuses. Cette rédaction, qui se veut de principe, ne respecte pas l'approche actuelle du Code du travail.

Au-delà de ces remarques, l'UNSA exprime sa perplexité devant ce rapport qui ne pourrait qu'inspirer un préambule du Code du travail, sans valeur juridique supérieure aux articles suivants. Le véritable débat, c'est-à-dire le contenu précis des articles du Code, leur articulation avec les accords de branches ou d'entreprises, reste intact. L'UNSA est prête à s'y engager dans le double objectif :

- d'assurer le respect des droits individuels et collectifs des salariés ;
- de garantir que le moins-disant social ne devienne pas l'outil d'une concurrence inégale, catastrophique pour les salariés, les entreprises et l'emploi.

C'est à partir de ces principes que l'UNSA abordera le prochain rendez-vous, lui véritablement opérationnel, la future loi El Khomri.

Communiqué du 25 janvier 2016

Luc Bérille dans le Nord

A l'invitation de l'union départementale UNSA du Nord, Luc Bérille, secrétaire général, était en déplacement de terrain dans le département, les 19 et 20 janvier. Au programme de ces deux journées : la campagne en direction des salariés des très petites entreprises (moins de 11 salariés).

Après une visite du centre hospitalier universitaire de Lille (le contraire d'une TPE, avec ses 15.000 personnels) et une rencontre avec son directeur, le secrétaire général de l'UNSA a participé à une distribution de tracts en direction des ambulanciers. Ce fut ensuite à Lambersart, puis à Douai, par un "porte à porte" dans les boutiques des rues commerciales de ces deux villes, que s'est continuée cette rencontre avec des salariés de TPE aux côtés des équipes militantes de l'UD UNSA 59.

Nouvelles régions : l'UNSA en ordre de marche

Afin d'être en conformité avec la nouvelle carte régionale, l'UNSA avait engagé dès le mois de juin 2015, un processus de création de nouvelles unions régionales UNSA.

Ainsi, durant le mois de décembre 2015, les assemblées générales constitutives se sont déroulées, permettant la naissance de ces nouvelles structures territoriales et la mise en place de nouveaux exécutifs.

Ainsi, ont été élus au poste de secrétaire général régional :

- UR UNSA Alsace - Champagne Ardenne – Lorraine : Xavier Ulrich
- UR UNSA Aquitaine - Limousin - Poitou Charentes : Philippe Despujols
- UR UNSA Auvergne - Rhône Alpes : Gilles Mondon
- UR UNSA Bourgogne - Franche Comté : Stéphane Matthey
- UR UNSA Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées : Antoine Loguillard
- UR UNSA du Nord Pas de Calais – Picardie : Alain Vanuynsberghe
- UR UNSA Normandie : Philippe Blin

Ainsi, l'UNSA s'est dotée de nouvelles structures lui permettant de répondre aux attentes des salariés de ces régions.

L'UNSA au lancement du débat sur le Compte Personnel d'Activité

Jean-Marie Truffat, trésorier national et Dominique Corona, secrétaire national ont assisté jeudi 21 janvier au lancement du débat sur le Compte Personnel d'Activité.

Le CPA a été lancé en avril 2015 par le Président de la République. Lors de la conférence sociale du 19 octobre 2015, outre l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle, il avait été décidé d'organiser un grand débat citoyen sur ce sujet.

Pour ce faire, avec l'appui de France Stratégie, le gouvernement a mis en place une plateforme participative, l'objectif étant de mobiliser les acteurs de la société civile autour de ces projets. En parallèle, chaque citoyen peut également être acteur en rédigeant une question ou une contribution écrite : cpa@strategie.gouv.fr

Cette phase s'achèvera en mars 2016. Le projet de loi sur le CPA devrait être présenté au parlement au printemps 2016 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

Pour l'UNSA, l'idée de regrouper au plan numérique en un lieu unique, au sein du CPA, divers comptes existants, (CPF, compte pénibilité...) ainsi que des droits sociaux (la retraite, la famille...) afin de faciliter la lisibilité globale des droits ainsi capitalisés et leur éventuelle fongibilité, durant des périodes de transition professionnelle, nous paraît une piste intéressante à explorer et à concrétiser afin de mieux sécuriser les parcours.

Outre la meilleure lisibilité, la simplification et la fongibilité de certains comptes, le CPA devra, pour l'UNSA, avoir aussi une ambition universelle et une dynamique affirmée, apporter un réel « plus » à tous les actifs, en priorité aux publics les moins qualifiés et les moins diplômés.

C'est dans cette optique que l'UNSA participera au débat et portera ses revendications sur le CPA.

Pourquoi le rendez-vous salarial Fonction publique de février 2016 est essentiel

L'UNSA-Fonction Publique a obtenu le rendez-vous salarial de février 2016. Elle attache une attention toute particulière à sa réussite dans le cadre du protocole PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations). L'UNSA-Fonction Publique estime que c'est un des éléments clefs de ce protocole qu'elle a signé.

L'UNSA-Fonction Publique considère qu'un appel à la grève ou à manifester pour faire pression avant cette négociation salariale ne correspond plus au syndicalisme d'aujourd'hui qui est le sien.

Le dispositif PPCR permet de moderniser la Fonction Publique et de la rendre plus attractive. Les déroulements de carrière et des grilles de rémunération indiciaire seront toutes améliorées d'ici 2020.

L'UNSA-Fonction Publique fait plusieurs constats :

- La dernière véritable négociation salariale date de 1998, c'est-à-dire du siècle dernier.
- Le point d'indice, base du calcul des rémunérations des agents publics, est bloqué depuis juillet 2010.
- Depuis 2011, les agents publics voient leur cotisation retraite augmenter chaque année.
- Il est établi que le pouvoir d'achat des agents diminue.
- Depuis 5 ans, ce gel a permis, selon la ministre de la fonction publique, une économie d'au moins 7 milliards d'euros.

L'UNSA-Fonction Publique constate que les agents publics, fonctionnaires et contractuels, ont participé à l'effort national de réduction budgétaire.

Les conditions sont réunies pour permettre au gouvernement qui prône le dialogue social, d'ouvrir des négociations salariales au mois de février 2016. Il montrera ainsi l'importance qu'il attache à tous les agents quelle que soit leur catégorie C, B ou A. L'UNSA-Fonction Publique rappelle que, tous, ils assurent leurs missions au service du pays et des citoyens, pour l'État, pour les collectivités ou pour les hôpitaux, participant ainsi au développement de la France.

Bagnolet le 25 janvier 2016

Image des syndicats : un sondage de l'association *Dialogues*

L'UNSA s'est rendue le 18 janvier, à l'invitation de l'association *Dialogues*, à la présentation du sondage sur l'image des syndicats. En voici les principaux enseignements.

La confiance envers les syndicats tend à s'éroder, tout comme l'efficacité perçue de l'action syndicale : 51 % des salariés indiquent faire confiance à l'action des syndicats pour la défense de leurs intérêts (58% en 2008). Quand un syndicat est présent au travail ou dans l'entourage, cela monte à 57 %. Mais les entreprises ne sont pas exonérées de toute responsabilité dans la crise de confiance. 54 % critiquent un manque de « confiance entre les syndicats et la direction » et pour y remédier, 38 % réclament aux directions « plus de transparence et de partage d'information » quand 26 % demandent aux syndicats de ne pas bloquer « sur des positions de principe ».

Le frein principal à la syndicalisation reste le refus pour les salariés de s'impliquer trop fermement mais aussi le sentiment que les syndicats comprennent mal leurs vrais besoins, qu'ils sont peu en phase avec les réalités économiques et qu'ils sont mal adaptés au monde d'aujourd'hui.

À la question de savoir quelles devraient être les priorités des syndicats, les premières réponses sont :

- "favoriser le retour vers l'emploi" (22%),
- "accompagner les salariés tout au long de leur carrière" (17%),
- "défendre les acquis sociaux" (17%)
- puis "lutter contre le travail précaire" (14%).

Le rôle des syndicats semble peu perçu sur ces sujets. Il faut toutefois souligner que sur le rôle positif à la « création d'emplois », les salariés placent les syndicats après les entreprises, mais devant l'État, les syndicats d'employeurs, l'Europe et les « décideurs politiques ».

Pour défendre leurs intérêts, 50 % des salariés jugent que le plus efficace est de « discuter individuellement avec leur hiérarchie », en chute de 7 points par rapport à 2013, tandis que la confiance en l'action collective, via les syndicats et la « coordination avec d'autres salariés », gagne 6 points, à 46 %.

Ils estiment les syndicats pour déterminer les règles sociales par la négociation en entreprise et dans les branches et ont une perception positive de la compétitivité, mais qui ne pourrait s'établir sans confiance, réciprocité et bonnes conditions de travail.